

2 Edito

4 Compte rendu du Centre
d'enseignement professionnel
de Lullier CEPL
(Avenir de Lullier)

7 Compte rendu de l'Ecole
d'ingénieurs de Lullier EIL

10 Assemblée générale ACL 2005

18 Statuts ACL

23 Membres du comité central

24 Présidents et délégués de
sections

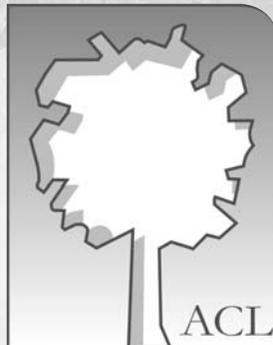
S o m m a i r e

Chers Membres,

Nous constatons que les ACL sont eux aussi sujet à ce phénomène naturel qu'est le changement. Je suis donc heureux de vous informer des points essentiels de l'évolution de notre association.

Assemblée générale

Après plusieurs tentatives, nous avons décidé à Praz d'organiser l'assemblée générale ACL au printemps et non plus à l'automne. Du coup, le temps nécessaire à une organisation au Tessin était trop restreint et c'est pourquoi, d'entente avec cette session, nous organiserons l'AG 2006 en région lémanique, les Tessinois prenant d'ores et déjà le relais pour organiser l'assemblée générale de 2007.



Edito

Structure des ACL

Comme vous l'avez lu dans le compte rendu de la dernière assemblée des délégués (2005), nous réfléchissons à la manière dont notre association doit être gérée et quel rôle revient aux sections.

Par ailleurs, la proposition de Max Schwarz à l'AG 2005 de créer un espace pour les jeunes au sein de notre association doit être étudié, Nous pourrions même envisager d'intégrer parmi nous les élève et étudiants du Centre, comme le font déjà nos amis de Du Breuil. C'est pourquoi nous vous annonçons une assemblée des délégués extraordinaire qui aura lieu cet l'automne puis nous finaliserons le projet, qui vous sera officiellement présenté au Tessin en 2007.

Relations avec le Centre

La bonne collaboration entre l'EIL, le CEPL et les ACL fait que

nous pouvons publier dans notre rapport annuel un compte rendu intéressant de chaque école. Pour le future d'autres actions communes sont à l'examen.

Comité central

La réalisation de tous ces projets demande un investissement considérable de la part du comité central. C'est pourquoi nous envisagions de l'élargir prochainement et de le restructurer, en parallèle la réorganisation globale de notre association, l'objectif étant de pouvoir répondre à l'avenir aux nouveaux défis qui se présentent.

Nous vous remercions d'ores et déjà du soutien et des propositions que vous voudrez bien nous faire pour entreprendre ces changements.

Andreas Wigger
Président central

L'avenir de Lullier

L'invitation à m'exprimer dans le rapport annuel de l'ACL m'honore et me permet de remercier l'association et son comité pour leur attitude bienveillante à l'égard du Centre de Lullier.

J'en profite également pour aborder une réflexion sur le présent et l'avenir du Centre.

Le Centre de Lullier en 2005

En février 2005, le Conseil d'Etat a nommé un directeur responsable de la formation tertiaire (Ecole d'Ingénieurs de Lullier) et un directeur pour la partie secondaire (Centre d'enseignement professionnel de Lullier).

Il entérinait ainsi une organisation qui abrite deux sites de formation avec des dépendances hiérarchiques distinctes: la direction générale des HES d'une part, et la direction générale du postobligatoire d'autre part.

Le CEPL est constitué par l'Ecole pour fleuriste, l'Ecole d'horticulture, une formation duale (apprentissage en école et en entreprise), un Atelier vert pour les élèves des classes d'accueil, et un internat. Le CEPL accueille aujourd'hui plus de 300 élèves.

Cependant, en dépit d'une sérénité

apparente, l'avenir du CEPL est fragile et dépend de la mobilisation de toutes celles et ceux qui sont convaincus, comme je le suis, que la formation de Lullier est de qualité et mérite d'être défendue.

La loi sur la formation professionnelle: une nouvelle donne

La nouvelle loi sur la formation professionnelle impose au CEPL d'adapter ses offres de formation, et ce pour plusieurs raisons:

- ⊙ le titre de diplôme d'horticulteur complet ne sera plus reconnu car les diplômes sont réservés à la formation tertiaire
- ⊙ la nouvelle loi ne reconnaît que les certificats fédéraux de capacité (CFC); pour accéder aux Hautes écoles spécialisées (HES) l'élève doit

L'avenir de Lullier

obtenir, en plus d'un CFC, une maturité professionnelle.

L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) est chargé, par la nouvelle loi, d'édicter des ordonnances portant sur la formation professionnelle initiale.

Il le fait à la demande des milieux professionnels.

Jusqu'à ce jour, les écoles professionnelles de Lullier ont formé des élèves dans un champ de compétences qui concerne cinq professions, à savoir: arboriculteur, pépiniériste, maraîcher, floriculteur et paysagiste.

Or, deux de ces formations (arboriculteur et maraîcher) dépendent du monde agricole, alors que les trois autres relèvent du domaine horticole.

Malgré des tentatives de rapprochement en 2002, ces deux domaines n'ont pas su trouver une unité dans la représentation des métiers de la terre. Ainsi, face aux exigences de la nouvelle loi sur la formation professionnelle, Agrialiform s'est engagé dans la rédaction concrète d'une ordonnance de formation concernant les agriculteurs, les arboriculteurs, les aviculteurs, les cavistes, les maraîchers et les viticulteurs.

Quant aux représentants du monde horticole, ils doivent définir leur position et préparer une ou deux ordonnances pour les quatre métiers suivants: pépiniéristes, paysagistes, floriculteurs et plantes vivaces.

Une réponse aux attentes des professionnels

Objectif premier: assurer aux élèves un avenir.

Monsieur Jacques Cartier, secrétaire de l'association des horticulteurs de la Suisse Romande, a pris l'initiative, au nom de l'association, de proposer la création d'une ordonnance en vue de l'édiction d'un CFC de jardinier (horticulteur complet) qui recouvrirait l'ensemble des formations offertes à Lullier.

Jacques Cartier, convaincu que la formation dispensée à Lullier présente une vision globale de la profession et de l'ensemble des cinq métiers concernés, estime indispensable de trouver une solution. Cette solution doit répondre aux attentes de l'économie et permettre aux jeunes certifiés de trouver une insertion dans le monde professionnel. Les porteurs de certificats doivent être capables de s'adapter, par une formation étendue, aux contraintes évolutives de la profession.

L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie n'est pas opposé à cette demande, puisque la formation offerte à Lullier répond aux besoins des milieux professionnels, particulièrement en Suisse romande et au Tessin.

Lors d'une séance rassemblant tous les représentants des associations professionnelles, la proposition de

Jacques Cartier n'a pas obtenu l'adhésion prioritaire de tous les participants.

En effet, les représentants de Suisse alémanique, qui ne connaissent pas dans leur région linguistique une

école semblable à celle de Lullier, estiment que la formation duale d'horticulteur avec trois spécialisations répond mieux au marché du travail et aux besoins des entreprises formatrices.

Appel aux amis de Lullier Concilier le monde agricole et le monde horticole

Ma responsabilité, en tant que directeur du CEPL, m'amène à regretter cette opposition. En effet, cette réaction risque d'entraîner des

conséquences négatives pour la formation de professionnels polyvalents.

Il conviendra que Lullier trouve des solutions qui puissent concilier, dans l'optique de champ professionnel, l'ordonnance élaborée par le monde agricole avec celle établie par le monde horticole, il en va de la crédibilité du CEPL.



Dans cette perspective, je lance un appel à toutes celles et à tous ceux qui ont suivi une formation généraliste à Lullier pour qu'ils se mobilisent et appuient les efforts du secrétaire de l'AHSR.

L'avenir du CEPL dépend de notre engagement commun.

Pierre Ronget
Directeur du CEPL

Lullier, décembre 2005

L'avenir de Lullier

Ecole d'ingénieurs HES de Lullier

Des formations au service des professions de la
Terre, de la Nature et du Paysage.

Des formations au cœur des défis de société d'aujourd'hui.

«**P**enser globalement, agir localement». Ce slogan de Greenpeace souvent usurpé, voire galvaudé, traduit la nécessité de réfléchir globalement à la finalité de notre développement sur une planète Terre en danger de surexploitation et de contamination irréversibles. Cet axiome révèle aussi l'importance de notre implication au sein de notre communauté, de notre terroir.

La prise de conscience d'une situation où chacun, par ses actes, a un impact direct sur son environnement est réelle. Aujourd'hui, personne ne peut ignorer la situation d'une planète aux écosystèmes fragilisés par l'insatiable appétit de l'espèce humaine.

Si les 6,5 milliards d'habitants que compte la Terre aujourd'hui avaient le même mode de vie que le nôtre –

en Suisse, à Genève ou à Lullier – ce n'est pas une, mais plusieurs planètes qu'il faudrait pour les héberger.

Le développement durable ne se limite pas à une question de partage plus équitable des richesses et de respect des autres espèces vivantes. Penser et agir durablement c'est réussir, comme l'écrit Suren Erkman⁽¹⁾, à imiter la biosphère dans son fonctionnement et permettre ainsi l'émergence d'une écologie industrielle.

⁽¹⁾ Suren Erkman, journaliste scientifique, dirige l'Institut pour la Communication et l'Analyse des Sciences et des Technologies (ICAST). Auteur de: Vers une écologie industrielle, comment mettre en pratique le développement durable dans une société hyper-industrielle. Editions Charles Léopold Mayer, 1998. ISBN: 2-84377-027-0.

Les filières HES de Lullier au premier plan

L'enseignement des principes de l'écologie devient fondamental. La connaissance et la maîtrise des principes et mécanismes de l'écologie se retrouvent au centre de la réflexion stratégique des grands systèmes techniques (énergie, transport, communication, production et transformation, urbanisme et aménagement du territoire).

Notre école d'ingénieurs est ainsi projetée au premier plan, à l'avant-garde. Nous sommes porteurs de savoirs et de connaissances transversales indispensables au développement durable.

Enseignement, recherches et projets ne sont plus confinés dans une approche sectorielle de l'Agronomie, de la Gestion de la Nature et de l'Architecture du paysage. Nos missions s'inscrivent au carrefour des sciences et des technologies de demain, au centre des préoccupations écologiques, économiques, sociales et philosophiques de nos sociétés.

Les défis à relever

Ces défis sont importants. Pour les relever il faut savoir puiser dans la connaissance du passé et le respect de la tradition, dans l'expérience de

producteurs en contact étroit avec leur environnement, avec une nature qu'ils ont toujours voulu respecter.

Mais il faut également être:

- ✓ suffisamment entreprenant pour tracer de nouveaux sillons
- ✓ assez humble pour remettre en question ses habitudes de produire, de transformer et de distribuer
- ✓ ingénieux, persévérant et convaincant pour contribuer au développement, à l'adoption de technologies nouvelles, plus économe en ressources et objectivement moins contaminantes
- ✓ capable de mieux partager
- ✓ prêt à revoir radicalement sa manière de consommer.

Il n'y a pas d'avenir dans un retour au passé mais, pour emprunter un dicton africain à Amadou Kourouma⁽²⁾, «*C'est en partant de la vieille corde que l'on tresse la nouvelle*».

Les liens tissés avec les Anciens de Châtelaine - Lullier sont forts. Ils se renforcent à travers des rencontres, lors des journées de perfection-

⁽²⁾ Amadou Kourouma 1927 - 2003 , écrivain ivoirien dans *En attendant le vote des bêtes sauvages* Edition Seuil 2005, ISBN 2020416379

nement techniques, dans les débats que nous stimulons et dans les négociations économiques et politiques nous menons de pair.

Une constellation de compétences

L'association de nos trois filières: Agronomie, Gestion de la Nature et Architecture du Paysage au sein d'un même établissement HES permet de coordonner une variété de compétences essentielles.

Cette coordination va de la biotechnologie la plus moderne à la conservation et la production de variétés horticoles et arboricoles anciennes. De l'usage et du développement d'outils de diagnostic de terrain

(sociologique, édaphique, biologique) au développement de systèmes informatiques multidimensionnels d'information et de modélisation géoréférencés. De la planification de projets sectoriels précis et rigoureux, à une création artistique plus libérée.

Les formations HES sont résolument orientées vers le futur. Nous savons, aussi grâce à vous, membres des ACL, garder les pieds sur terre. Une terre, une nature et un environnement que nous aimons et dont nous voulons préserver l'humanité, la richesse et la diversité.

Lucas Luisoni

Directeur de l'École d'ingénieurs de Lullier

Après un long hiver...

les bonnes graines sont toujours prêtes à germer!

**La première floraison de votre nouvelle
Revue horticole suisse**

est prévue pour 2006.

Elle sera adressée à tous les membres des ACL, ainsi qu'à diverses associations et institutions partenaires et amies.

Ecole d'ingénieurs HES

96° Assemblée générale des ACL Les ACL reprennent la Revue Horticole Suisse

Notre 96° assemblée générale, celle de 2005, s'est tenue au Restaurant «Bel-Air» à Praz, dans la région du Vully, dans une ambiance idéale grâce à la bonne organisation de la section de Neuchâtel et de son président.

La séance, ouverte à 10h45, a tout d'abord permis à Monsieur Francis Schmutz, Président de la section de Neuchâtel de souhaiter la bienvenue à l'auditoire. Le Président central Andreas Wigger ouvrit ensuite formellement notre 95° assemblée générale en saluant quelques personnalités:

- ✓ Lucas **Luisoni**, Directeur de l'école d'ingénieurs de Lullier
- ✓ Pierre **Ronget**, Directeur du Centre d'enseignement professionnel de Lullier
- ✓ André **Piccard**, Président de l'Association des Anciens du Breuil à Paris
- ✓ Alain **Debuf** et Jean-Pierre **Brunier**, membres du comité des Anciens du Breuil.

Les excusés

Sont ensuite mentionnés le nom des invités excusés, notamment:

Mesdames Sylvie Perrinjaquet, Conseillère d'Etat, Cheffe du Département de l'éducation, de la culture et des sports du canton de Neuchâtel; Anne-Catherine Lyon, Conseillère d'Etat, Cheffe du Département de la formation et de la Jeunesse du canton de Vaud; Isabelle Chassot, Conseillère d'Etat, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport du canton de Fribourg; Messieurs Charles Beer, Conseiller d'Etat, Président du Département de l'instruction publique du canton de Genève; Daniel Pilly, Directeur général de l'enseignement secondaire post-obligatoire de canton de Genève; Martin Kasser, Directeur général *ad interim* des écoles d'ingénieurs du canton de Genève; Alexandre Kovacs, Directeur des écoles professionnelles du post-obligatoire du canton de Genève; Jean-Philippe Mayor, Directeur de l'école d'ingénieurs

Assemblée générale 2005

HES de Changins, ainsi que Madame Dominique Seinger Pas-saquay, du journal «der Gartenbau», Messieurs Luc Revilliod, Maire de Jussy, Jacques Cartier, Secrétaire de l'AHSR et Vigi Doerig, Président de l'école d'Oeschberg. 54 membres s'étaient par ailleurs excusés.

Une publication qui fait date

Le président central remercie ensuite Francis Schmutz, Président de la section de Neuchâtel, de son accueil. Cette journée statutaire se veut également conviviale, riche en retrouvailles et rencontres. Le président passe ensuite en revue les événements importants de l'année écoulée, notamment marquée par la publication de François Gagnebin relatant l'histoire de notre école. Cette brochure, richement illustrée, a remporté un succès certain auprès de nos membres. Toujours en quête de données historiques, notre ami François axe ses recherches sur la commémoration du centenaire de la fondation de notre association.

Rencontre avec la nouvelle Direction du Centre de Lullier. La Revue horticole suisse sera publiée par les ACL!

Le comité des ACL a été heureux que cette rencontre se déroule dans

une ambiance agréable; différents sujets ont été abordés, dont la cessation de parution de la Revue horticole suisse, dont notre association a décidé de reprendre le titre.

En effet, notre association devra faire paraître au moins un numéro annuel faute de quoi, le titre RHS retombera dans le domaine public. Notre association envisage de faire paraître, entre autres, dans cette publication RHS, le compte-rendu des cours de perfectionnement, ce en collaboration avec l'EIL.

À quand notre représentation à la commission consultative?

Quant au «recrutement» des nouveaux membres, nous pensons que tout élève et étudiant sortant du CEPL et de l'EIL sera désormais automatiquement membre de l'association, mais ne paiera ses cotisations qu'après la première année de sortie du CL. Un point reste en suspens: c'est celui de la représentation des ACL à la commission consultative; nous avons également abordé cette préoccupation qui nous est chère avec la Direction de l'instruction publique du canton de Genève. En collaboration avec l'AHSR, les ACL ont entrepris des démarches auprès des instances politiques des Cantons de Vaud et Genève afin de défendre la formation de l'école

d'horticulture, suite à la remise en question du titre d'horticulteur complet de Lullier... et de la décision vaudoise de ne plus payer la taxe scolaire de ses élèves!

Quel avenir pour les ACL?

Le comité central des ACL va se pencher sur la réorganisation des structures de notre association: en effet, le manque de renouvellement des cadres dans les sections et la difficulté toujours croissante de «donner du temps» à l'association nous amène à conduire une réflexion qui sera présentée à la prochaine assemblée générale. De même, les activités proposées tout au long de l'année sont suivies de manière irrégulière. Si certaines sont très porteuses (p.ex: les CP) d'autres, comme les visites à caractère professionnel, le sont beaucoup moins. Là encore, le comité planchera sur de nouvelles voies.

A l'instar de nos homologues d'Oeschberg, nous pourrions ouvrir une plateforme web afin que les questions posées par tout-un-cha-cun puissent trouver une réponse

par l'intermédiaire d'un collègue d'experts ou de toute autre personne participant à ce forum.

En guise de conclusion, Andreas Wigger exprime toute sa gratitude aux personnes oeuvrant pour notre association: la Direction du CL, le comité et son Président de la section de Neuchâtel, les époux Schneider pour leur excellent travail ainsi que tous les membres présents.

Avant de passer la parole au caissier, le président centrale explique en quelques mots qu'un déficit non prévu grève l'exercice 2004 mais que tout rentrera dans l'ordre l'an prochain.

Trésorier en fonction depuis juin 2004, Jean Schneider explique que les changements de signatures pour les différents comptes a été plutôt fastidieux et nous informe que des cotisations pour 2004 encaissées en 2003 n'ont pas été inscrites dans le compte transitoire, par ailleurs, un subside du DIER a été supprimé. L'ensemble de ces éléments fait que des frais supplémentaires, pour un total de 19'696 francs grèvent notre comptabilité pour l'exercice écoulé.

Assemblée générale 2005

Au bilan

Actif

CCP	33'855,87
UBS/cotisations	23'573,90
UBS/fonds du centenaire	10'970,39
UBS/épargne	6'365,50
UBS/cinquantième	25'023,10
BCG/carnet cot. du C.H.	5'835,75
Livres du conservatoire	15'000,00

Passif

Passifs transitoires	17'054,10
Provision d'épargne	6'365,50
Provision fonds du cinquantenaire	24'898,90
Provision du conservatoire horticole	10'958,79
Capital	61'347,22
Sommes égales	120'624,51

Au compte de pertes et profits

Charges

Rétrocessions aux sections	2'958,00
Edition de la brochure annuelle	5'850,50
Edition du fascicule	13'146,00
Frais cours de perfectionnement	1'105,60
Assemblée générale	4'378,90
Assemblée des délégués	1'207,50
Participation aux promotions	523,80
Frais assemblées de comité	1'652,40
Frais administratifs	5'615,80
Frais généraux	5'605,20
Frais poste/banque	413,10
Frais Internet	1'979,00

Produits

Cotisations	17'630,00
Encaissements AG	1'012,00
Intérêts	286,00
Différence/perte 2004	25'507,80
Sommes égales	44'435,80

Assemblée générale 2005

La modification des statuts, selon les textes fournis avec la convocation à l'assemblée générale, a été acceptée à l'unanimité moins une abstention. Pierre-André Monachon, reprenant la conclusion des vérificateurs des comptes, souhaite que la date de l'assemblée générale soit avancée dans l'année. Au vote, son intervention est acceptée par 23 voix contre 6. La prochaine assemblée générale aura donc lieu à **fin février 2006 et c'est la section du Tessin qui l'organisera.**

Cours de perfectionnement

Les ACL organiseront la journée du mercredi avec pour thème: «La publicité et son impact».

Fonds du cinquantenaire

Le rapport de stage du bénéficiaire de ce fonds a été publié dans la brochure des ACL. Cette année, il n'y a pas eu de demande.

Conservatoire horticole

M. Gagnebin nous rappelle que suite à la disparition d'un ouvrage de valeur, le climat relationnel avec l'ancienne Direction du CL s'était dégradé. Avec la nouvelle Direction, les rapports se sont améliorés et le fait que notre collection soit désor-

mais mise en valeur a grandement favorisé cette évolution positive. Monsieur Morel fait l'éloge de Monsieur Moser, Directeur de la première bourse aux fleurs de la ville de Zürich, et de la publication écrite par ce dernier.

Communication et évolution du site Internet www.acl-lullier.ch

Le site de l'association commence à fonctionner de manière satisfaisante, pour preuve le nombre d'inscriptions toujours croissant par ce biais.

Rapport des sections



M. Künzi nous apprend qu'une réunion s'est tenue, faisant à la fois office d'AG et de sortie: elle s'est déroulée au Papillorama de Kerzers. Après la partie officielle, un repas et la projection du film «l'Empreinte» a réuni les 8 membres qui s'étaient déplacés (sur les 25 que compte la section).



M. Monachon relève que «sa» section est la plus nombreuse avec ses 227 membres. Son assemblée générale s'est tenue à Bulle, le 29 mai, dans le cadre du Salon suisse des goûts et terroirs. Le 3 septembre, une sor-

Assemblée générale 2005

tie d'été, organisée par Nicolas Pradervand, a permis de visiter le centre fruitier de Perroy.

 M. Meier nous dit que l'assemblée générale de début mars a réuni 18 personnes et qu'un film a été présenté.

 M. Payot (qui s'était excusé) a envoyé un mot dans lequel il signale qu'une rencontre, en janvier, a rassemblé dix personnes qui ont visité le musée de la musique situé dans une ancienne prison. Un repas convivial a clos cette réunion.

 M. Schmutz ainsi qu'un autre collègue se sont rencontrés en mai afin d'organiser notre AG.

 R.A.S.

 Le 19 mai, nous nous sommes réunis pour notre assemblée générale.

Un film présenté par Jean Schneider nous a fait découvrir une région de Russie, de Moscou à St-Petersbourg.

Un repas a clos cette soirée suivie par 18 personnes.

Divers et propositions individuelles

- M. Schwarz pense que le comité devait contacter les jeunes membres ACL pour leur demander leurs avis et leurs désirs, ceci pour assurer la pérennité de notre association.
- M. Mazzuco souligne le bon travail effectué par le couple Schneider pour l'exercice comptable «difficile» qui vient de s'achever.
- M. Müller (volée 32-35) a fourni des plans paysagers afin qu'il soient «critiqués» par les architectes-paysagistes de Lullier.
- M. Piccard des Anciens du Breuil établit un parallèle entre nos deux associations car dans les deux cas, les préoccupations sont identiques, comme par exemple la refonte des activités de l'association.

Pour clore cette assemblée, MM. Ronget et Luisoni ont brièvement décrit la situation actuelle au CEPL et à l'EIL. La séance a été levée à 13h00.

Le procès-verbal de cette assemblée a été établi par le secrétaire Stéphane Pratolini. La mise en forme de publication a été faite par losange communication.

Autres décisions statutaires

Le PV de l'assemblée générale 2004 de Lullier

Publié dans la brochure éditée à l'occasion de notre assemblée générale, a été accepté à l'unanimité.

Election du comité central

Suite aux démissions de MM. Bertoli et Feiereisen, le comité est à la recherche de 2 nouveaux membres. Le comité sortant est réélu à l'unanimité. Il se compose de Mlle Danièle Chauvet, MM. Hermann Gubler (Vice-Président), Christian Louis, Pierre-André Monachon, Nicolas Pradervand, Stéphane Pratalini (Secrétaire), Schneider Jean (Trésorier) et Andreas Wigger (Président).

Rapport des vérificateurs des comptes

M. Mazzuco donne lecture du rapport des vérificateurs des comptes qui ont contrôlé le livre principal, les comptes postaux, etc. Ils ont constaté le déficit pour l'exercice 2004 et un probable bénéfice pour 2005. Tout en remerciant le trésorier pour l'excellente tenue des comptes, ils proposent que ceux-ci soient présentés plus tôt dans l'année. (signé: MM. Dupré, Mazzuco et Peneveyre).

Rapports adoptés

Les rapports du président central, du trésorier et des vérificateurs des comptes ont été acceptés à l'unanimité.

Election des vérificateurs des comptes

MM. Cédric Mazzuco, Luc Peneveyre et Léandre Guillod comme suppléant ont été élus à l'unanimité.

Budget 2005

Entrées

Cotisations	25'000.-
Intérêts divers	300.-
Impôts anticipés	300.-
Encaissements AG	1'000.-
Vente brochures/DVD	200.-

Sorties

Frais généraux	4'000.-
Frais administratifs	5'500.-
Rétrocessions aux sections	3'500.-
Frais ass. des délégués	1'200.-
Frais des comités	1'500.-
Frais A.G.	3'500.-
Frais de promotion	500.-
Frais CP	1'200.-
Frais poste/banque	500.-
Frais Internet	1'500.-
Edition de la brochure A.G.	2'500.-
Excédent d'exercice	1'400.-
Sommes égales	26'800.-

Pour mémoire, l'édition du fascicule «Gagnebin» revient à 10 francs l'exemplaire et la brochure annuelle à 4 francs la pièce.

Assemblée générale 2005

Merci de vous acquitter de vos cotisations!

M. Schneider nous apprend que deux séries de rappels ont été envoyés (200 en juin). A ce jour, 87 membres ne se sont pas encore acquittés de leurs cotisations. Les Présidents de section sont priés de

contacter les personnes n'ayant pas encore payé. Ce budget a été accepté à l'unanimité et M. Wigger a tenu à remercier tout particulièrement Mme Schneider pour son travail de «bénédictin».

Adieu, amis !

En début de réunion, une minute de silence est observée à la mémoire de nos membres décédés durant l'année écoulée:

Bernard Kobler (volée 43-46)
Jean-Claude Krebs (volée 58-61)
Ernst Von Känel (volée 60-63).



Assemblée générale 2005

Statuts

Changements de nos statuts

Chapitre 1: Nom, siège, buts

1.1. Il a été créé en 1910, entre les anciens élèves de l'école d'horticulture de Châtelaine-Genève, une association dite «Association des anciens élèves de l'école d'horticulture de Châtelaine», depuis 1974 «Association des anciens de Châtelaine et Lullier».

1.2. L'Association des anciens de Châtelaine et Lullier (ci-après A.C.L.) est une société conforme aux articles 60 et suivants du Code civil suisse. Son siège est à Genève.

1.3. Buts de l'A.C.L.

a) Etablir entre les anciens de l'école d'horticulture de Châtelaine, du Centre d'Enseignement Professionnel de Lullier (ci-après CEPL) et de L'Ecole d'Ingénieurs de Lullier (ci-après EIL) un lien permanent de relations amicales et professionnelles.

b) Entretenir des relations suivies entre ses membres et le CEPL/ l'EIL

c) Développer et augmenter, par des cours, des conférences, des voyages d'études et toutes autres activités, les connaissances professionnelles de ses membres.

e) S'intéresser à toutes les questions horticoles et en favoriser la diffusion parmi les membres par l'intermédiaire de la «Revue Horticole Suisse» (Ci-après RHS) organe officiel diffusé à tous les membres.

Chapitre 2: Membres

2.1. L'A.C.L. se compose de membres actifs, membres d'honneur, membres vivant à l'étranger, membres vétérans, ainsi que des membres sympathisants.

2.2. Tous les élèves, étudiants et

stagiaires ayant suivi les cours de l'Ecole d'Horticulture de Châtelaine, du CEPL et de l'EIL sont admis d'office à l'association ACL comme membre actif. Ils doivent remplir un formulaire. Le secrétaire leur confirme leur qualité de membre et leur adresse les statuts. La cotisation de la première année est offerte au nouveau membre actif. Chaque membre actif habitant en Suisse est automatiquement rattaché à la section de son domicile.

2.3. L'A.C.L. peut offrir des titres de président d'honneur et de membre d'honneur à toute personne ayant rendu de signalés services à l'Association. Dans ces cas, l'acquittement de la cotisation est libre.

2.4. Les membres vivants à l'étranger font partie de l'A.C.L. à titre individuel.

2.5. Les membres ayant 50 ans de sociétariat reçoivent le titre de «membre vétérán». Dans ce cas, l'acquittement de la cotisation est libre.

2.6. Le Comité central peut accepter des membres sympathisants; ils payent une cotisation ordinaire.

2.7. Le Comité central statue sur les admissions, les démissions et les radiations des membres.

2.8. Les démissions doivent être adressées au secrétariat avant la fin de l'année en cours, pour l'année suivante. La déclaration de démis-

sion ne libère pas des obligations financières pour la période pendant laquelle il est membre.

Chapitre 3: Sections

3.1. Afin de maintenir la cohésion indispensable à l'A.C.L., les membres disséminés dans toute la Suisse sont répartis dans différentes sections, leur nombre pouvant varier en tout temps.

3.2. Tout projet de nouvelle section doit être proposé au Comité central et être adopté à l'assemblée générale. Il est expressément spécifié qu'en aucun cas deux sections ne peuvent exister dans la même région.

3.3. Les sections nomment leur propre comité, dont la liste sera publiée.

3.4. Tout membre de l'A.C.L. fait partie de droit de la section de son domicile. S'il change de région, il est automatiquement transféré dans la section de sa nouvelle résidence, sauf demande écrite.

3.5. Pour faciliter leur activité, les sections reçoivent chaque année une rétrocession. Son montant sera calculé au prorata du nombre des membres s'étant acquittés de leur cotisation au terme du dernier exercice.

3.6. Le Comité central peut accorder une subvention spéciale aux sections de faible effectif afin de leur

permettre de conserver une activité utile aux membres.

3.7. Chaque section présentera un rapport financier écrit sur l'exercice écoulé à la séance de l'assemblée des délégués du début de l'année.

3.8. Chaque section présentera un rapport écrit sur son activité pendant l'exercice écoulé, lors de l'assemblée générale.

3.9. La section chargée d'organiser l'assemblée générale présentera un programme à la séance de l'assemblée des délégués qui pourra lui accorder une subvention.

3.10. La dissolution ou la fusion d'une section doit être soumise au Comité central. La fortune et les archives seront remises au Comité central. Les membres d'une section dissoute demanderont leur rattachement à la section la plus proche.

Chapitre 4: Organes officiels

4.1. Les organes de l'A.C.L. sont:

- a)** l'Assemblée générale statutaire (A.G.S.) ou extraordinaire (A.G.E.)
- b)** le Comité central (C.C.)
- c)** l'Assemblée des délégués (A.D.)
- d)** la Commission de Vérificateurs (C.V.).

4.2. Assemblée générale statutaire:

L'A.G.S. est l'organe suprême de

l'A.C.L. Elle a lieu chaque année, généralement au printemps. Elle est convoquée au moins 30 jours à l'avance par une convocation individuelle aux membres.

4.3. Les tâches et les compétences de l'A.G.S. comprennent:

- a)** Election des scrutateurs.
- b)** Publication du nombre de présences.
- c)** Procès-verbal de la dernière A.G.S.
- d)** Rapport:
 - du président
 - des sections
 - du trésorier
 - de la commission des vérificateurs des comptes.
- e)** Discussion et acceptation des différents rapports et décharge au trésorier.
- f)** Election:
 - du président
 - des membres du Comité central
 - de la commission des vérificateurs des comptes.
- g)** Fixation du budget, des cotisations et de la rétrocession aux sections.
- h)** Propositions: du comité, des sections et individuelles.
- i)** Modification des statuts.
- j)** Dissolution de l'A.C.L.
- k)** Choix du lieu de la prochaine A.G.S.
- l)** Divers.

4.4. Les rapports du trésorier et des commissions doivent être en main du président avant l'A.G.S. Les propositions des sections et individuelles doivent, pour être discutées en A.G.S., être adressées au président 30 jours avant l'assemblée.

4.5. Les votations et élections se font à main levée ou à bulletin secret si un cinquième au moins des membres présents l'exige. Les votations se font à la majorité des voix des membres présents.

4.6. Assemblée générale extraordinaire (A.G.E.)

Le C.C. ou la moitié des sections au moins peuvent demander la convocation d'une A.G.E. Celle-ci doit être organisée au plus tard 3 mois après réception de la demande. Elle doit être convoquée individuellement par écrit au moins 30 jours à l'avance.

Chapitre 5: Comité central (C.C.)

5.1. Le C.C. règle toutes les questions administratives. Il est chargé de veiller à l'observation des statuts, d'exécuter les décisions de l'A.G.S. et de représenter l'A.C.L. vis-à-vis des tiers.

5.2. Le C.C., élu par l'A.G.S., se compose d'un président et d'au moins 10 membres, rééligibles chaque année. Il s'organise à son gré et, en cas de vacance, se complète. Le

C.C. peut former des commissions ou nommer des personnes chargées de tâches spéciales.

5.3. La formation du «bureau» qui s'occupe de toutes les tâches courantes incombe au C.C.

5.4. Le président réunit le C.C. aussi souvent que les circonstances l'exigent ou sur demande de la majorité de ses membres.

5.5. L'A.C.L. est valablement engagé par la signature du président conjointement avec celle du secrétaire ou du trésorier.

5.6. Les deux vérificateurs des comptes et leur suppléant ne font pas partie du comité. Ils sont nommés pour trois ans. Lors de chaque renouvellement, le vérificateur le plus ancien est remplacé.

Chapitre 6: Assemblée des délégués (A.D.)

6.1. L'A.D. est l'organe de coordination de l'A.C.L. entre les sections et le C.C. Elle est composée du C.C. et des présidents et délégués des sections. L'A.D. est convoquée au début de chaque année.

6.2. Les noms des délégués doivent être communiqués au président avant la séance.

6.3. Les délégués habitant hors de la région du lieu de l'A.D. reçoivent une indemnité de déplacement: le prix du billet CFF 2^e classe, sur la base d'un

délégué par 50 membres ou fraction de 50.

Chapitre 7: Finances

7.1. Le trésorier est chargé de la responsabilité des finances de l'A.C.L. Il ne peut engager aucune dépense sans l'autorisation du bureau de l'A.C.L. Il convoque la commission des vérificateurs à temps pour contrôler la comptabilité.

7.2. Les cotisations sont à payer annuellement.

7.3. Les membres du C.C. peuvent facturer les frais effectifs, découlant de leur charge.

7.4. L'A.C.L. verse une rétrocession aux sections. Selon art. 3.5, les montants sont décidés par l'A.G., sur proposition du C.C.

7.5. Les compétences du CC sont limitées, hors budget, à Fr. 1'000.- par opération, mais au maximum Fr. 2'000.- par exercice.

Chapitre 8: Modification des statuts et dissolution

8.1. Les statuts ne peuvent être modifiés que par une A.G.S. ou A.G.E, si l'ordre du jour en fait men-

tion. La majorité des deux tiers des membres présents est nécessaire.

8.2. La dissolution de l'A.C.L. ne peut être seulement prononcée que par une A.G.E., convoquée au moins 30 jours à l'avance et avec un ordre du jour unique: dissolution de l'Association. Pour la réaliser, la majorité des deux tiers de la totalité des membres de l'A.C.L. est nécessaire. Le vote par correspondance sera admis en ce cas.

8.3. En cas de dissolution de l'A.C.L., la gestion des Fonds spéciaux sera confiée au CEPL et à l'EIL, l'actif disponible versé aux Fonds de course du CEPL et de l'EIL et les archives et la collection du conservatoire horticole confiées au centre de documentation de Lullier.

Les présents statuts, qui remplacent ceux du 4 octobre 2003, ont été approuvés à l'assemblée générale statuaire du 9 octobre 2005 et sont entrés en vigueur le même jour.

Le président central
Andreas WIGGER

Le secrétaire
Stéphane PRATOLINI

Chauvet Danielle

La Condémine - 1114 Colombier
021 869 93 45
079 299 02 55 natel
danielle@condemine.ch

Gubler Hermann

Vice-Président

Case postale 1250 - 1260 Nyon
022 361 03 64 tel/fax
079 664 44 38 natel
gubler.h@bluewin.ch

Louis Christian

46, Ch. de Frossard - 1231 Conches
079 433 97 24 natel
022 418 40 01 fax
vero.louis@bluewin.ch

Monachon Pierre-André

Rte de Vullierens - 1124 Gollion
021 315 57 62 tel prof.
021 315 57 99 fax prof.
079 477 09 94 natel
pierre-andre.monachon@lausanne.ch
pmonachon@swissonline.ch

Pradervand Nicolas

1274 Signy
078 607 45 26 natel
nicolas.pradervand@orangemail.ch

Pratolini Stéphane

Secrétaire

19, Rte de Montfleury - 1214 Vernier
022 341 35 86 tel/fax
pratol@tiscali.ch

Schneider Jean

Trésorier

4, Ch. de la Rétuelle - 1252 Meinier
022 752 37 19 tel/fax
h-m.schneider@bluewin.ch

Wigger Andreas

Président

31, Ch. des Vignes - 1213 Petit-Lancy
022 792 60 33 tel privé
022 759 94 28 tel prof
022 759 94 11 fax prof
andreas.wigger@etat.ge.ch
andreas.wigger@bluewin.ch

Mme et Mr Schneider-Kooiman Jean

Fichier d'adresses

4, Ch. de la Rétuelle - 1252 Meinier
022 752 37 19 tel/fax
h-m.schneider@bluewin.ch

Comité central

Payot Maurice
Président



Moosweg 6
4312 Magden

061 841 15.21 tel
061 843 95 82 fax

mpayot@bluewin.ch

Kunzi Harry
Président



Heggidorn 61 a
3202 Frauenkappelen

031 751 10 11 tel
031 751 10 13 fax

hkuenzi@heggidorn.ch

Pratolini Stéphane
Président



19 Rte de Montfleury
1214 Vernier

022 341 35 86 tel/fax

pratol@tiscali.ch

Schmutz Francis
Président



37, Rte Principale
1786 Sugiez

026 673 14 06 tel
079 323 25 30 natel

francisschmutz@hotmail.com

Gianoni Fabrizio
Président



Via Moranda 38
6645 Brione/
Sopra Minusio
info@qva.ch

091 743 07 76 tel
091 743 07 02 fax

Monachon Pierre-André
Président



Rte de Vullierens
1124 Gollion

021 315 57 62 tel prof
021 315 57 99 fax
079 477 09 94 natel

pierre-andre.monachon@lausanne.ch
pmonachon@swissonline.ch

Hauenstein Fritz
Président



Landstrasse 31
8197 Rafz

01 869 15 10 tel
01 879 11 88 fax

Meier Martin
Délégué

Stockackerstrasse 4
5013 Niedergösgen

062 849 17 47 tel
062 849 19 20 fax

Présidents et délégués